

Synthèse générale

La Basse-Normandie présente aujourd'hui des atouts à préserver, mais aussi des fragilités à prendre en compte afin de lui permettre de maintenir, ou de rechercher, les équilibres adéquats pour chacun des volets qui constituent le développement durable : environnement, économie et société.

Préserver le capital environnemental bas-normand

Sur le plan environnemental, la Basse-Normandie bénéficie d'un certain équilibre entre espaces naturels et espaces dévolus à l'activité humaine. L'évolution de la part des surfaces artificialisées, corrélée avec la dynamique de croissance de la population, reste inférieure entre 2000 et 2006 à la moyenne nationale. Inégale sur le territoire, cette artificialisation a été plus marquée dans le Calvados, intensifiant la pression sur les milieux et les ressources, en eau notamment. La dynamique touristique sur le littoral accentue les confrontations entre urbanisation et espaces naturels ou agricoles. La mise sous protection d'espaces naturels, tels que les sites Natura 2000, les mesures de préservation par acquisition comme celles du Conservatoire du littoral ou la mise en place de territoires de projet basés sur la valorisation du patrimoine, comme les Parcs Naturels Régionaux, ont en revanche participé à la préservation de la biodiversité.

Mais l'érosion de la biodiversité générale se poursuit, comme en témoigne le déclin d'une partie des populations d'oiseaux spécialistes au profit d'individus appartenant à des espèces généralistes, du fait notamment de l'abandon de certaines pratiques agricoles qui leur étaient favorables (prairies permanentes, haies).

Par ailleurs, la situation de la qualité de l'air est contrastée dans notre région : elle dépend principalement de la proximité des sources d'émission de polluants. Si les concentrations moyennes des principaux polluants surveillés restent inférieures à la moyenne nationale, illustrées par l'indice Atmo, des périodes de fortes pollutions, notamment pour les particules fines, sont régulièrement enregistrées dans les principales agglomérations.

D'autres signes laissent penser que l'activité humaine, et notamment l'évolution des modes de vie et de consommation en Basse-Normandie, exercent une pression accrue pouvant affecter l'environnement. La Basse-Normandie fait ainsi partie des dix régions métropolitaines les plus émettrices de gaz à effet de serre (GES) par habitant. Si transport et secteur résidentiel sont à l'origine de l'essentiel des émissions dans les espaces urbains et périurbains, l'activité agricole en zone rurale y contribue également pour une part significative.

Les deux tiers des consommations d'énergie régionales proviennent de ressources fossiles, ce qui situe la Basse-Normandie

au-dessus de la moyenne nationale. Si la production régionale d'électricité renouvelable reste, à ce jour, relativement peu développée en Basse-Normandie, les projets de valorisation du potentiel d'énergies renouvelables liées à l'éolien et l'hydrolien constituent un levier permettant de réduire les émissions.

L'explosion des mobilités, conjuguée à des facteurs géographiques - structure urbaine et périurbaine de la région, réseaux de transport - a entraîné une hausse des consommations d'énergie, dans une région où 80 % des actifs utilisent leur voiture pour rejoindre leur lieu de travail. Le transport routier de marchandises, aussi, prédomine largement devant les modes ferroviaire ou fluvial.

Des gisements d'économies d'énergie sont donc vraisemblablement à attendre de mesures privilégiant des systèmes de transport plus "propres" pour les marchandises et pour les personnes. L'amélioration des performances énergétiques de l'habitat en constitue un autre.

Enfin, les consommateurs bas-normands ont encore des efforts à fournir en matière de production de déchets : la quantité d'ordures ménagères produite par habitant est en effet l'une des plus élevées de France métropolitaine, notamment dans les zones littorales, soumises à la pression touristique. La diminution constatée ces dernières années et une meilleure valorisation des déchets sont cependant des indicateurs encourageants pour l'avenir.

Économie : évoluer vers de nouvelles activités

L'activité humaine, et notamment l'activité économique, conditionne la richesse des territoires et le bien-être des individus, par sa capacité à améliorer les conditions de vie ou réduire les inégalités, mais exerce aussi une pression sur l'environnement. Les interrogations actuelles portent donc sur la prise en compte du bien-être et de l'environnement dans l'orientation de l'activité. En termes de mesure, les travaux de la Commission sur la mesure de la performance économique et du progrès social (dite Commission Stiglitz - Sen - Fitoussi) ont déjà analysé la validité des indicateurs comme mesures du bien-être social, ainsi que du développement durable économique, écologique et social.

La structure économique bas-normande reste marquée par une forte place de l'agriculture et une proportion élevée d'activités industrielles à faible valeur ajoutée. De ce fait, la part des emplois d'ouvriers et d'employés reste importante dans la région. En revanche, la part des cadres est inférieure à la moyenne nationale, même si elle s'élève dans les zones à forte concentration urbaine telles que Caen. Cette structure économique place donc la Basse-Normandie parmi les régions où le revenu par unité de consommation est le plus faible.

Les indicateurs retenus dans cette étude ne montrent pas, actuellement, de signe d'évolution marquée de cette structure. Le taux de création d'entreprises est faible en Basse-Normandie, et la part du PIB consacrée à la recherche et au développement reste bien en dessous de l'objectif de 3 % fixé par le traité de Lisbonne.

Une place de choix est cependant accordée à l'économie sociale : la Basse-Normandie est l'une des régions métropolitaines où la part de l'emploi relevant de ce champ d'activité est la plus importante. Ces activités, en plaçant l'homme au cœur de leurs actions, sont réputées génératrices de lien social.

Par ailleurs, les projets en matière de production d'énergies renouvelables (éoliennes, hydroliennes...) ou d'amélioration de l'efficacité énergétique des logements sont des signes encourageants. Positionner la région comme leader sur ces créneaux, en développant l'ensemble de la filière et notamment la formation et la R&D, pourra constituer un enjeu, en escomptant des effets positifs sur l'économie régionale comme en termes environnementaux.

Le développement de l'agriculture biologique constitue aussi un objectif permettant de conjuguer production et environnement. Des efforts sont encore à fournir en la matière, la région n'ayant pas encore atteint l'objectif de 6 % de SAU en surface biologique en 2012 fixé par le Grenelle de l'environnement.

Société : maintenir la cohésion

La structure économique modèle la composition sociale bas-normande. En termes de qualifications, plusieurs indicateurs interrogent quant à la convergence des caractéristiques de la population active bas-normande avec les évolutions du marché du travail liées aux mutations économiques.

Le taux de sortie sans diplôme a toutefois diminué en Basse-Normandie, la part des jeunes bas-normands sortant du système scolaire sans qualification atteignant aujourd'hui le niveau métropolitain, alors que la Basse-Normandie était encore en queue de peloton voici dix ans. Ces jeunes restent cependant une population fragile sur le marché du travail. Si le taux de sans diplôme diminue, en revanche, le niveau de qualification des actifs

bas-normands reste faible par rapport à la moyenne métropolitaine. La part des diplômés du supérieur, notamment, est l'une des plus faibles de France. La faible qualification des actifs bas-normands pourrait peser sur la capacité d'évolution de la structure économique régionale, ce qui invite à accentuer les efforts d'élévation du niveau de qualification en développant par exemple la formation continue des salariés et des demandeurs d'emploi.

Un certain équilibre social semble cependant exister dans la région, que l'examen de plusieurs indicateurs vient confirmer. Si les revenus sont peu élevés, en revanche, les écarts de revenu entre les plus riches et les plus pauvres sont parmi les plus faibles de métropole. Les inégalités de salaire entre hommes et femmes sont de même ampleur qu'au plan national. Taux de chômage, bien que croissant, et taux de pauvreté restent inférieurs aux moyennes métropolitaines.

Cette bonne cohésion est surtout vérifiée en milieu rural, où les populations sont relativement homogènes. En revanche, des disparités plus marquées, notamment sur les revenus, apparaissent en milieu urbain où la composition de la population est beaucoup plus variée.

Ces constats sont confortés par l'examen d'indicateurs synthétiques (indicateur de développement humain, IDH, et indicateur de santé sociale, ISS). La Basse-Normandie se situe à un niveau médian par rapport aux autres régions françaises du point de vue de l'ISS, grâce à quelques points forts tels que le lien social et les conditions de sécurité et d'accès au logement. En revanche, quelques points faibles apparaissent en matière d'éducation, de précarité du travail et de surendettement.

Du point de vue de l'IDH territorialisé, la Basse-Normandie se situe en 16^e position parmi les régions métropolitaines. Les composantes revenu et éducation de cet indicateur pèsent négativement sur le résultat bas-normand. L'IDH décliné au niveau infrarégional fait apparaître de meilleurs résultats en zone urbaine, où se concentrent les revenus élevés et les diplômés du supérieur.

Indicateur de santé sociale (ISS)

Au-delà des indicateurs traditionnels d'activité économique tels que le PIB, plusieurs expérimentations ont été menées afin de fournir des indicateurs synthétiques plus à même de cerner la santé économique et sociale d'un territoire.

L'indicateur de santé sociale (ISS) éclaire sous un nouveau jour les performances sociales des territoires. Fondé sur la synthèse de 14 indicateurs, il tient compte de différents aspects relatifs au travail, au revenu, à l'éducation, à la santé, au logement, à la sécurité ou encore au lien social et interindividuel.

Éducation, pauvreté, précarité : des marges de progrès

En 12^e position pour l'année 2008, la Basse-Normandie se situe dans une position médiane par rapport aux autres régions métropolitaines, mais plus favorable que son classement en termes de PIB par habitant. En 2008, les points forts de la région sont le lien social, les conditions de sécurité et d'accès au logement ainsi qu'une faible disparité des revenus. Elle enregistre de moindres performances en termes d'éducation, de précarité financière et professionnelle.

Si l'on considère les scores de l'ISS, la Bretagne, l'Auvergne, Midi-Pyrénées, la Corse et de manière plus marquée le Limousin sont nettement plus performantes en termes de santé sociale que de PIB.

L'analyse des quatorze composantes de l'ISS permet d'identifier les enjeux qui caractérisent la Basse-Normandie.

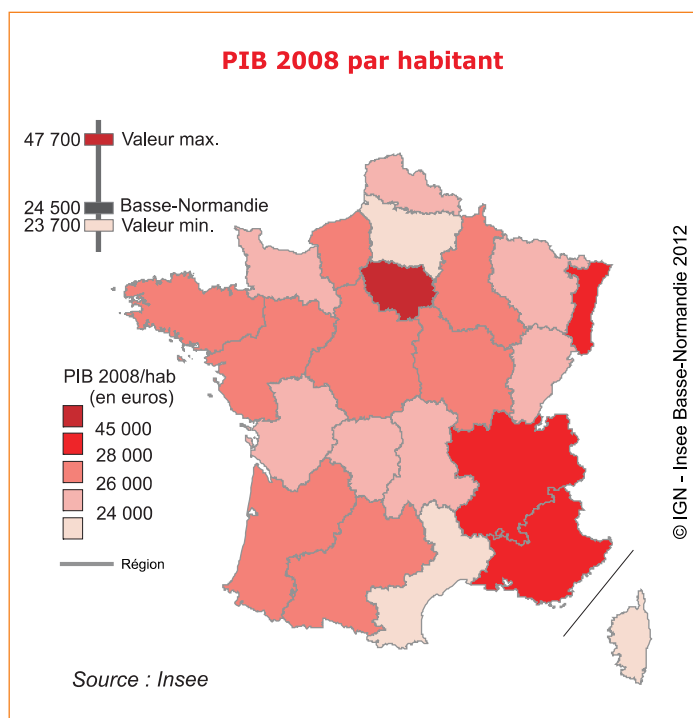
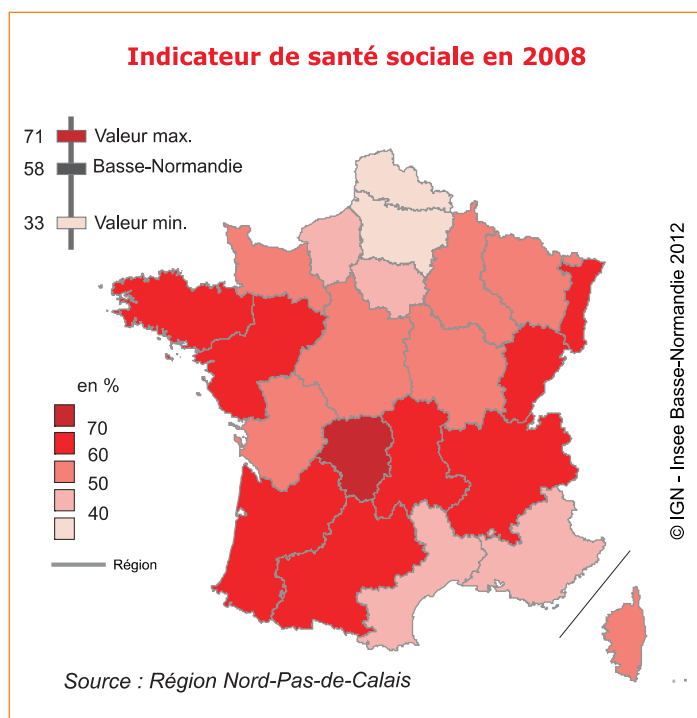
Ainsi, les Bas-Normands sont plus engagés dans le milieu associatif. La région affiche également de meilleurs résultats sur le plan de la sécurité avec un plus faible taux de crimes et délits. L'accès au logement y est meilleur, les taux de recours Dalo ou d'expulsions s'avèrent plus faibles qu'en moyenne métropolitaine. Enfin, les disparités de revenus, mesurées par le rapport interdécile

entre les 10 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres, est parmi les plus faibles de France. Les performances pour cette dernière variable sont à nuancer car la Basse-Normandie est l'une des régions où les revenus sont les plus faibles de France.

Quant aux faiblesses de la Basse-Normandie, elles se concentrent essentiellement sur l'éducation et plus particulièrement l'importance des sorties sans diplômes, le surendettement des ménages et la précarité au travail, révélée par une plus forte part d'emplois à temps partiel ou précaires.

Pour d'autres composantes de l'ISS, la Basse-Normandie présente aussi des valeurs inférieures à 30 (sur une échelle de 0 à 100) comme les conflits, accidents et maladies liés au travail, ou encore le lien interindividuel, mais ses caractéristiques restent proches de la moyenne métropolitaine.

Si l'on observe les évolutions entre 2004 et 2008, on constate que les tendances en Basse-Normandie comme en métropole sont restées relativement similaires. On note toutefois une augmentation de la précarité au travail, qui se situe maintenant en dessous de la moyenne nationale, et une amélioration relative de l'espérance de vie et des conditions de sécurité (+ 9 points par rapport à 2004).



Les variables de l'ISS

Les variables retenues pour l'ISS en 2004 et en 2008		
Dimension	Sous-dimension	Variables retenues
Revenu	Consommation	Taux de surendettement
	Inégalités et pauvreté	Taux d'ISF Montant moyen par ménage
	Pauvreté	Taux de pauvreté monétaire des moins de 17 ans
	Salaires	Rapport interdécile du niveau de vie par unité de consommation
	Travail et emploi	Taux de chômage Écart taux de chômage hommes/femmes
Travail et emploi	Conditions de travail	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt
	Précarité	Part de l'emploi précaire Taux de travail à temps partiel
	Relations professionnelles	Taux de conflits du travail (jour de grève)
Éducation		Taux des actifs sans diplôme Taux d'accès au baccalauréat
Santé		Espérance de vie à la naissance
Logement		Taux de recours aux expulsions locatives Taux de recours DALO
Sécurité		Taux de crimes et délits contre les personnes et les biens
Lien social		Taux d'adhésion à au moins une association
Lien interindividuel		Taux des personnes qui voient au moins une fois par semaine leurs amis et leurs voisins

Définitions

- Dalo** : Droit au logement opposable. C'est un principe introduit par la loi du 5 mars 2007 qui fixe à l'Etat une obligation de résultats pour répondre aux situations de "mal logement".

Pertinence de l'indicateur

Pour tenir compte de la multi-dimensionnalité de la santé sociale des territoires, Florence Jany-Catrice et Rabih Zotti ont expérimenté en 2008 un nouvel indicateur synthétique composé de 14 variables : l'indicateur de santé sociale (ISS). Ce travail fait suite à une démarche originale organisée en 2007 en région Nord-Pas-de-Calais, visant à sélectionner et pondérer une série d'indicateurs de manière participative en associant experts, associations et administratifs locaux.

L'ISS prend en compte 8 dimensions, facteurs de cohérence de la société et de l'épanouissement des individus. En englobant ce large spectre, il s'inscrit complètement dans le pilier social du développement durable.

L'ISS reprend 14 variables dont certaines ne sont plus disponibles du fait de modifications de l'appareil statistique national. Lors de l'actualisation de l'ISS effectué sur des données de 2008, les données de 3 variables ont été conservées selon la précédente version basée sur les données 2004 :

- le taux de conflits du travail mesuré en journées individuelles non travaillées pour 1 000 salariés,
- le lien interindividuel mesuré par le taux de personnes qui voient au moins une fois par semaine leurs amis et leurs voisins en %,
- le lien social mesuré par le taux d'adhésion à au moins une association en pourcentage.

Une quatrième variable qui n'est plus calculée mesurant l'accès au logement à partir du nombre d'expulsion des logements a pu être remplacée par la part des ménages ayant effectué un recours Dalo.

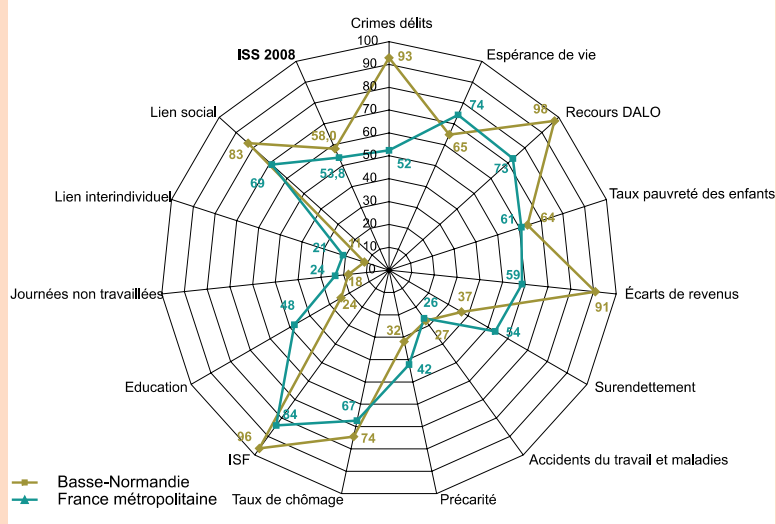
Les adaptations de l'appareil statistique rendent plus complexe la pérennité des indicateurs synthétiques, même s'il est possible de les faire évoluer en ayant recours à des indicateurs de substitution, comme c'est le cas pour les recours Dalo.

Le fait que les trois autres indicateurs aient été conservés malgré leur indisponibilité depuis 2004 résulte d'un choix effectué par l'ARF et la Région Nord-Pas-de-Calais.

Bibliographie

- "Note D2DPE n°49", Région Nord-Pas-de-Calais, février 2012
- "Développement durable : la révolution des nouveaux indicateurs", rapport de l'ARF, janvier 2012
- Florence Jany-Catrice et Rabih Zotti, "Les régions françaises face à leur santé sociale", article publié le 28 mai 2010 sur le site de l'institut pour le développement de l'information économique (Idies) : www.idies.org

Les composantes de l'indicateur de santé sociale en 2008 (Comparaison Basse-Normandie / France métropolitaine)



Note de lecture :

Ce diagramme représente l'indicateur de santé sociale (ISS 2008) ainsi que chacune de ses composantes. Pour chacune d'entre elles, plus on s'écarte du centre, plus l'indicateur est considéré comme favorable. Par exemple, pour la Basse-Normandie, la valeur 93 associée à la variable "crimes et délits" indique un faible taux de criminalité dans la région, bien meilleur que la valeur métropolitaine.

Indicateurs synthétiques IDH2

L'indicateur de Développement Humain a été élaboré en 1990 par le Programme des Nations Unies pour le Développement afin de mesurer le bien-être dans les différentes nations. Cet indicateur synthétique prend en compte trois composantes : éducation, revenu, santé. Il vise à mettre en évidence la capacité d'une nation à faire des résultats de l'activité économique de véritables opportunités en matière d'éducation et de santé, et ainsi d'améliorer le niveau de développement humain. Il présente l'avantage d'être déclinable à un niveau infra-régional.

Une position masquant d'importants écarts infra-régionaux

Au 16^e rang des régions pour l'IDH2, la Basse-Normandie n'atteint pas la moyenne métropolitaine. En dépit d'un gain de 3 places au cours de la dernière décennie, la région reste très éloignée du niveau francilien ainsi que, dans une moindre mesure, du Limousin au profil socio-économique pourtant assez proche, principalement en raison des composantes éducation et niveau de vie.

Le poids de ces dernières favorise, par exemple, les territoires résidentiels ou périurbains. Aussi, l'EPCI de la périphérie caennaise figure au palmarès des zones à IDH2 le plus élevé. Ces EPCI rivalisent avec la région francilienne et créent un écart conséquent avec ceux du bas du classement du sud Manche présentant sur leur territoire les populations les moins diplômées et/ou au plus faible niveau de revenu.

En matière d'indice de développement humain (IDH2), la Basse-Normandie reste éloignée du niveau de l'Île de France et de Rhône-Alpes, produisant beaucoup de richesses et concentrant revenus élevés et individus diplômés. Celles-ci occupent assez logiquement les deux premières places à la fois pour l'indice de développement humain (IDH2) et pour le PIB par habitant. Pour ces deux régions, la corrélation est évidente entre richesse produite et niveau de développement humain.

Cependant, le classement de l'IDH2 montre que certaines régions produisant un niveau plus limité de richesses possèdent un bon

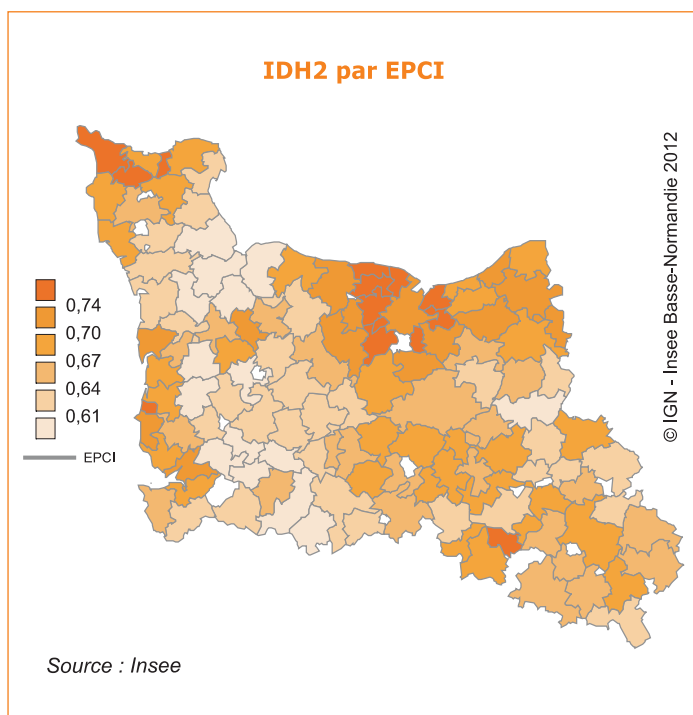
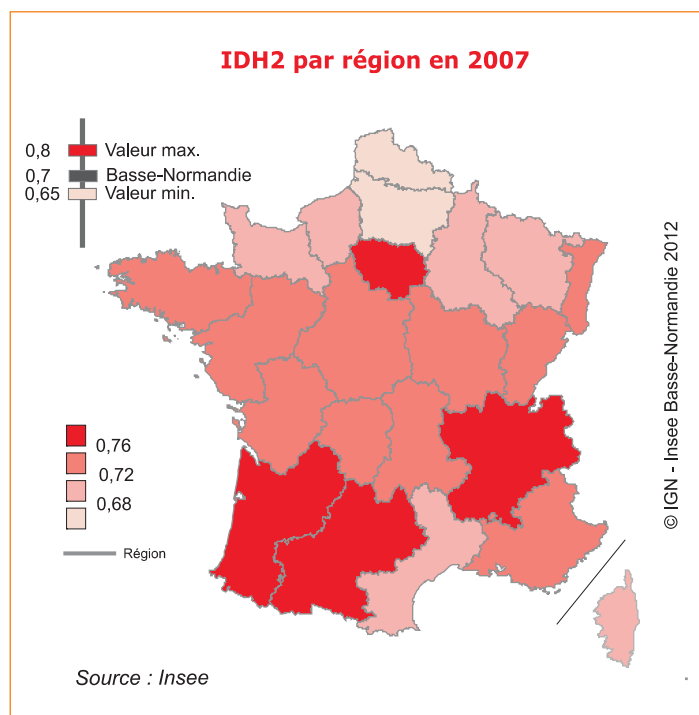
niveau de développement humain. C'est le cas du Limousin classé 20^e en termes de PIB par habitant et 7^e pour l'IDH2.

De profil assez semblable à la Basse-Normandie, le Limousin occupe le 2^e rang pour la composante éducation alors que, pour cette même composante, la région occupe le 18^e rang en 2007.

Mal classée pour la composante éducation, la région l'est encore plus au regard de l'indicateur du niveau de vie. La région occupe en effet la 19^e place, bien loin du niveau francilien qui tire pour une bonne partie le niveau métropolitain vers le haut. La structure bas-normande des emplois est marquée par une économie nécessitant des emplois peu qualifiés.

L'indice de santé place, quant à lui, la région à un niveau assez proche du niveau métropolitain. L'écart est cependant assez conséquent avec la région parisienne. Sa population se compose d'une forte proportion de cadres et professions intellectuelles supérieures, catégories sociales dont l'espérance de vie est la plus élevée, alors que la Basse-Normandie comporte davantage d'ouvriers.

Les EPCI situés en périphérie de Caen obtiennent les meilleurs classements régionaux au regard de l'IDH2. Les 3 premières places du classement sont ainsi occupées par l'EPCI de Entre Thue et Mue, celui de la Côte de Nacre et celui d'Evrecy.



La valeur de l'IDH2 pour ces EPCI est tirée vers le haut par la composante niveau de vie. Le niveau de revenu médian de ces zones dépasse de 3 000 euros la médiane régionale (17 000 euros).

Les EPCI des autres principaux pôles urbains de la région (Alençon, Cherbourg, Avranches, Granville) et ceux du nord Pays d'Auge affichent également un indice supérieur à la moyenne régionale. A l'opposé, les EPCI du sud Manche (Le Tertre, Sourdeval et Sélune) occupent les dernières places.

Ces zones rurales abritent une population relativement vieillissante qui n'a pas eu l'occasion de suivre des formations longues. Le niveau de diplôme y est donc en général peu élevé. La structure des emplois est marquée par une faible part de cadres et professions intellectuelles supérieures. En conséquence, les niveaux de diplôme et de revenu sont bien moins élevés que dans les EPCI de la périphérie caennaise.

IDH2 pour les départements bas-normands

	Santé	Éducation	Niveau de vie	IDH2
Calvados	0,77	0,61	0,79	0,73
Manche	0,76	0,55	0,75	0,69
Orne	0,76	0,54	0,74	0,68

Source : Insee

Classement des régions métropolitaines pour chacune des composantes de l'IDH2, en 2007

Région	Santé	Éducation	Niveau de vie	IDH 2
Ile de France	0,85	0,64	0,91	0,80
Rhône-Alpes	0,84	0,64	0,83	0,77
Midi pyrénées	0,84	0,68	0,80	0,77
Aquitaine	0,81	0,66	0,80	0,76
Bretagne	0,75	0,72	0,80	0,76
Pays de la Loire	0,81	0,65	0,79	0,75
Limousin	0,79	0,68	0,78	0,75
Alsace	0,80	0,60	0,85	0,75
Centre	0,80	0,63	0,81	0,75
France métropolitaine	0,79	0,63	0,81	0,74
PACA	0,81	0,61	0,80	0,74
Auvergne	0,77	0,67	0,77	0,74
Franche Comté	0,80	0,63	0,79	0,74
Poitou-Charente	0,81	0,63	0,77	0,74
France de province	0,79	0,62	0,79	0,73
Bourgogne	0,78	0,62	0,79	0,73
Languedoc-Roussillon	0,80	0,61	0,74	0,72
Basse-Normandie	0,77	0,57	0,77	0,70
Haute Normandie	0,74	0,56	0,80	0,70
Lorraine	0,74	0,58	0,78	0,70
Corse	0,82	0,51	0,75	0,69
Champagne Ardenne	0,74	0,56	0,78	0,69
Picardie	0,70	0,53	0,78	0,67
Nord pas de Calais	0,66	0,58	0,72	0,65

Source : Insee

Définitions

Créé par le programme des Nations Unies pour le Développement, l'indice de développement humain (IDH) est un indice statistique qui évalue le niveau de développement humain dans un pays. Il prend en compte l'espérance de vie, le niveau d'éducation et le niveau de vie.

Afin de pouvoir calculer cet indice à une échelle géographique plus fine, différents modes de calcul de l'IDH ont été proposés.

Les composantes de l'IDH2, retenu ici, sont calculées selon la méthode suivante pour obtenir une note comprise entre 0 et 1.

- **Indice santé** = (espérance de vie - 65) / (85-65)

65 ans est considéré comme l'âge en dessous duquel un décès est considéré comme étant prématuré. 85 ans est retenu, à la fin des années 2000, comme un taux plafond d'espérance de vie.

- **Indice Éducation** = (part de la population de plus de 15 ans diplômée - 50) / (100-50)

Le pourcentage de la population adulte diplômée met en valeur la réussite éventuelle du système d'éducation.

50 % constitue le seuil plancher pour la France d'après l'OCDE.

- **Indice de niveau de vie** = (log (revenu médian par unité de consommation) - log (5000)) / (log(25000)-log(5000))

Le choix du logarithme repose sur le fait qu'au-delà d'un certain seuil une augmentation du revenu pèse moins qu'à des niveaux faibles de revenu.

L'IDH2 consiste ensuite en la moyenne de ces 3 indices.

Pertinence de l'indicateur

L'IDH2 est une déclinaison locale de l'IDH. Ses composantes sont les mêmes, mais les indicateurs retenus et leur normalisation sont différents. Les données régionales sont calculées selon les standards et les normes établies par les travaux d'Aurélien Boutaud. A l'échelle infrarégionale, le choix s'est porté sur les EPCI, échelon assez fin, permettant une comparabilité des valeurs prises par les EPCI avec celles des départements et régions.

La mise à jour des données entrant dans le calcul de chacune des composantes peut se faire chaque année. Cependant afin de mieux rendre compte des évolutions et tendances marquantes, une actualisation de l'indicateur par pas de 5 ans est préférable.

Bibliographie

- Daguët, Fabienne "Dans quelles régions meurt-on le plus tard au début du XXI^e siècle ?", *Insee Première* n° 1114, décembre 2006

- "Des indices de Développement Humain pour la Bretagne et ses territoires", Pekea

Contexte démographique

La vitalité démographique, portée par le Calvados, reste en retrait de la dynamique nationale

La Basse-Normandie compte 1 467 000 habitants au 1^{er} janvier 2008, soit 2,4 % de la population française sur 3,2 % du territoire métropolitain. Depuis 1999, la population bas-normande progresse de 0,3 % par an, portée avant tout par l'excédent des naissances sur les décès. Ce rythme est légèrement plus élevé qu'entre 1982 et 1999, mais il est deux fois plus faible que celui de la France métropolitaine. La Basse-Normandie se situe au 15^e rang des régions en termes de rythme de croissance démographique.

Le Calvados accueille 46 % de la population régionale. Avec une progression de 0,5 % par an, ce département concentre ainsi les deux tiers de l'accroissement de population régional. La vitalité démographique du Calvados est principalement liée au solde naturel favorable. La population de la Manche, portée par un solde migratoire positif, progresse au même rythme que la région (0,3 % par an). La population de l'Orne est stable grâce à un excédent des naissances sur les décès qui compense le léger déficit migratoire. Cette stabilité de la population ornaise constitue un signe positif après une baisse continue de 1982 à 1999.

Une influence urbaine peu marquée, mais un maillage territorial dense

La Basse-Normandie est un territoire réputé rural, de faible densité démographique (83 habitants/km² contre 101 habitants/km² au plan national), polarisé par l'agglomération caennaise et par un réseau dense de petites agglomérations ou villes moyennes.

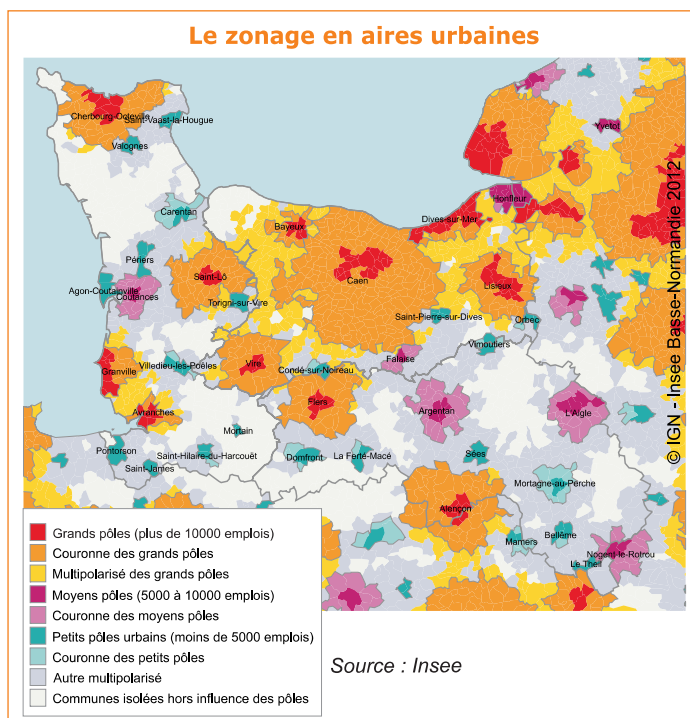
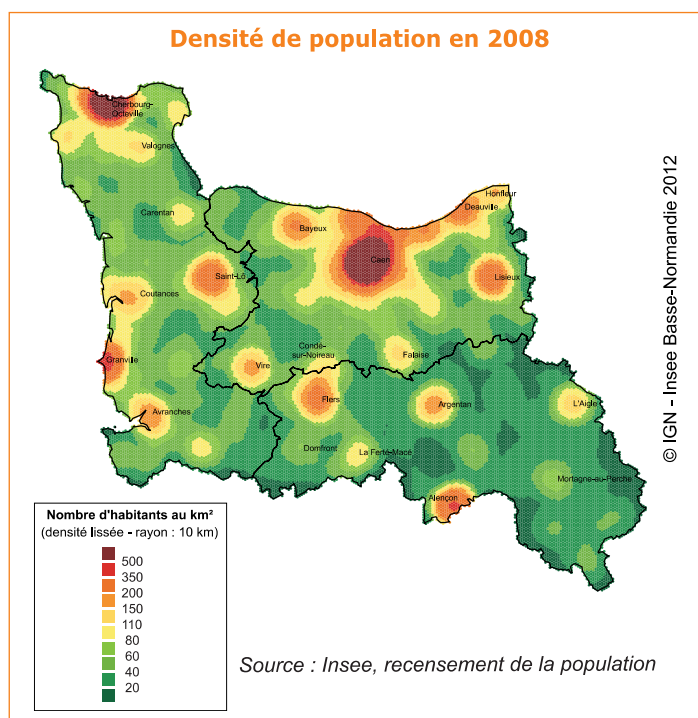
La région compte 37 pôles d'emploi (unités urbaines d'au moins 1 500 emplois). Neuf Bas-Normands sur dix vivent dans l'aire d'attraction de ces pôles. Parmi les onze grands pôles abritant plus de 10 000 emplois, Caen et Cherbourg-Octeville dominent par leur taille avec des aires de plus de 100 000 habitants. Le pôle de l'aire caennaise et sa couronne totalisent 398 000 résidents. L'aire urbaine cherbourgeoise abrite, quant à elle, 118 000 habitants.

A côté de ces deux grands pôles, la Basse-Normandie possède un maillage territorial de petits et moyens pôles, assez caractéristique des régions rurales.

L'influence urbaine proprement dite est moins marquée en Basse-Normandie que sur l'ensemble du territoire national. Cœur de l'espace urbain, les onze grandes aires basées sur un pôle de plus de 10 000 emplois - seules qualifiées d'urbaines - réunissent moins de six habitants sur dix (58 %) quand la moyenne nationale atteint 77 %. La place des villes moyennes et petites reste importante en région. Leurs aires d'influence réunissent le quart de la population, soit deux fois plus qu'en France métropolitaine. Un Bas-Normand sur dix réside dans une commune dite "isolée" car l'emprise de la ville y est moindre bien qu'existante (un sur cinq en France métropolitaine). Dans l'Orne et la Manche, ces communes accueillent respectivement 15 et 20 % des habitants.

Une région confrontée au vieillissement de sa population

Le vieillissement de la population touche toutes les régions françaises, mais avec une intensité inégale. Alors qu'en 1990, la Basse-Normandie était considérée comme une région jeune,



Répartition de la population par catégorie d'aire urbaine en 2008 et évolution par rapport à 1999

Catégories du zonage en aires urbaines de 2010	Basse-Normandie					France métropolitaine	
	Population en 2008		Évolution 2008/1999 (en %)	Superficie (en km ²)	Densité (hab/km ²)	Population en 2008	Évolution 2008/1999
	Effectifs	en %				en %	en %
Espace des grandes aires urbaines	946 510	64,5	+ 3,7	6 866	137,8	82,5	+ 6,5
Grands pôles (plus de 10 000 emplois)	508 368	34,6	- 2,1	787	646,1	58,8	+ 4,4
Couronne des grands pôles	342 428	23,3	+ 11,5	4 144	82,6	18,6	+ 12,6
Communes multipolarisées des grandes aires	95 714	6,5	+ 10,6	1 935	49,5	5,2	+ 10,5
Espace des autres aires	198 971	13,6	- 1,4	1 751	113,6	7,4	+ 3,0
Moyens pôles (de 5 000 à 10 000 emplois)	60 205	4,1	- 3,2	187	322,3	2,8	+ 2,7
Couronne des moyens pôles	27 711	1,9	+ 7,0	662	41,9	0,6	+ 9,3
Petits pôles (de 1 500 à 5 000 emplois)	100 349	6,8	- 2,9	595	168,6	3,7	+ 2,1
Couronne des petits pôles	10 706	0,7	+ 5,1	307	34,9	0,3	+ 5,8
Autres communes multipolarisées	161 071	11,0	+ 6,8	4 914	32,8	5,3	+ 8,5
Communes isolées hors influence des pôles	160 873	11,0	+ 2,4	4 059	39,6	4,7	+ 3,0
Ensemble	1 467 425	100,0	+ 3,2	17 589	83,4	100,0	+ 6,2

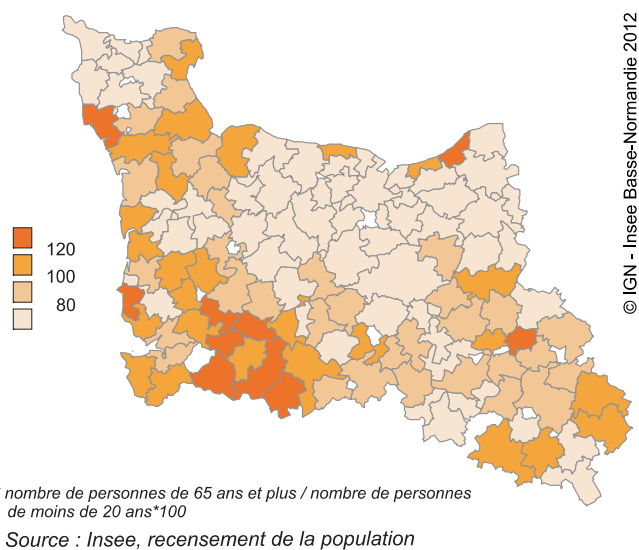
Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2008

avec 29,3 % d'habitants âgés de moins de 20 ans, soit 1 point et demi de plus que la France métropolitaine, elle a désormais perdu cette caractéristique. En 2008, 24,5 % des bas-normands sont âgés de moins de 20 ans, comme au plan national. En revanche, la part des 65 ans et plus atteint 18,7 % en Basse-Normandie, soit 2 points de plus que la France métropolitaine.

Si les tendances actuelles se poursuivent, les projections démographiques montrent que la population bas-normande continuera d'augmenter d'ici à 2040, au rythme annuel de 0,22 %, soit une évolution deux fois moins rapide qu'au plan national. Le vieillissement déjà marqué de la population bas-normande devrait s'accroître sous le jeu des migrations. En effet, les seniors constitueront l'essentiel des entrées sur le territoire bas-normand, tandis que le solde migratoire des 19 à 30 ans (étudiants et jeunes actifs) restera négatif⁽¹⁾.

Le vieillissement est d'intensité inégale selon les territoires. Les EPCI appartenant à l'espace des grands et moyens pôles urbains ainsi que leurs couronnes abritent une population de moins de 20 ans plus importante que celle des 65 ans et plus. La part des jeunes ne dépasse celle des seniors que pour quelques EPCI. Plus urbain, le Calvados accueille une population plus jeune. En revanche, le vieillissement est plus marqué dans la moitié sud de la Manche (CC de Saint Hilaire du Harcouët, CC du Bocage de Passais, CC de Mortain) et sur le littoral granvillais. Il est moins important dans le sud Cotentin (CC de Sainte Mère Église). Les EPCI situées dans le sud de l'Orne (CC de la vallée de la Risle, CC de

Indice de vieillissement de la population par EPCI en 2008*



Longny au Perche) abritent une part importante de personnes de 65 ans ou plus. Elles y sont déjà nettement plus nombreuses que les jeunes de moins de 20 ans (indice de vieillissement supérieur à 120).

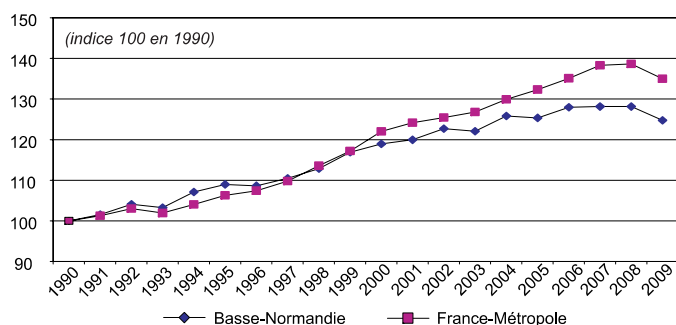
⁽¹⁾ Cent pour Cent Basse-Normandie n° 208, décembre 2010, "Projections démographiques : plus de 1 500 000 bas-normands en 2040".

Contexte économique

Un développement économique faiblement créateur d'emplois

La croissance du PIB régional est une des moins rapides en France métropolitaine (+ 1,2 % en volume entre 1990 et 2009, contre 1,6 % en France métropolitaine). Si l'économie bas-normande a cru au même rythme que celui de la France métropolitaine entre 1990 et 1999, un décrochage sensible se dessine depuis le début des années 2000.

Évolution du PIB en volume



Source : Insee, valeurs 1990-2007 définitives, 2008 semi-définitives et 2009 provisoires

Cette croissance du PIB bas-normand s'accompagne d'une capacité à attirer des emplois ou à en créer de nouveaux inférieure à la moyenne de la France métropolitaine. Entre 1990 et 2008, la croissance annuelle moyenne de l'emploi s'élève à 0,5 % en Basse-Normandie contre 0,8 % au plan national. La région pâtit de son caractère agricole et industriel, deux secteurs où l'emploi se rétracte, et d'une faible dynamique du secteur tertiaire marchand.

Un secteur agricole développé

La Basse-Normandie se démarque de l'ensemble des régions françaises par l'importance de son secteur agricole. Avec 471 km de côtes, la pêche est fortement développée (y compris la conchyliculture). En revanche, la couverture forestière étant limitée, la sylviculture est quant à elle assez peu présente. Ensemble, ces trois secteurs représentent 5,6 % de l'emploi en 2008, contre 3 % au plan national.

Répartition de l'emploi par grand secteur d'activité en 2008 et évolution 1990-2008

	Répartition de l'emploi par secteur en 2008		Taux d'évolution annuel moyen de l'emploi 1990-2008	
	Basse-Normandie	France métropolitaine	Basse-Normandie	France métropolitaine
Agriculture	5,6	3,0	- 3,7	- 2,8
Industrie	17,0	14,3	- 1,1	- 1,4
Construction	7,9	6,9	+ 1,1	+ 0,7
Tertiaire	69,5	75,8	+ 1,6	+ 1,6
Ensemble	100,0	100,0	+ 0,5	+ 0,8

Source : Insee, Recensement de la population 2008, exploitation complémentaire lieu de travail

La mécanisation et la baisse du nombre d'exploitations agricoles ont pour conséquence la réduction du nombre d'emplois agricoles. La région a perdu 19 000 actifs agricoles depuis 2000, et environ 12 000 exploitations agricoles (source : recensement agricole).

La densité des exploitations agricoles reste encore assez élevée en 2010 en Basse-Normandie, avec une moyenne de 1,4 exploitation par km², plaçant la région au 2^e rang derrière l'Alsace pour ce critère. La proportion des exploitations laitières a diminué avec l'expansion des exploitations céréalières (+ 18 % en 10 ans).

Des spécificités industrielles

La Basse-Normandie se distingue également par l'importance de l'industrie. En 2008, l'industrie bas-normande emploie 100 400 personnes soit 17 % de l'emploi total (contre 14,3 % des emplois en France métropolitaine). Elle présente de fortes spécificités régionales. Trois secteurs (l'agroalimentaire, l'automobile et l'énergie) sont plus représentés que sur le reste du territoire.

L'industrie agro-alimentaire est le secteur industriel phare de la Basse-Normandie. Avec 22 600 emplois en 2008, ce secteur représente 22,6 % des emplois industriels de la région. Les activités de ce secteur reposent essentiellement sur la valorisation des productions régionales (fromages, beurre, crème, cidre et eaux de vie) et sur l'industrie de la viande, très présente. L'industrie laitière a été fortement restructurée et dépend actuellement en grande partie de grands groupes industriels.

L'automobile, avec 16 500 salariés, soit 16,4 % des emplois industriels de la région, constitue un pilier de l'industrie bas-normande. 60 % des effectifs sont concentrés chez les équipementiers tandis qu'un seul constructeur est implanté en région (Renault Trucks à Blainville-sur-Orne). La filière automobile bas-normande a été frappée depuis 2006 par une succession de plans de restructurations. L'atonie de la demande et les baisses de production consécutives à la crise de 2008 ont un impact négatif sur l'économie régionale.

Surtout implanté dans la Manche, le secteur de l'énergie constitue la troisième spécificité régionale. Il repose essentiellement sur la production d'électricité d'origine nucléaire et sur le retraitement des déchets. La construction de l'EPR de Flamanville dont la mise en production est prévue en 2016 renforce la part de ce secteur dans l'économie régionale.

Des territoires à vocation présentielle dominante et des activités industrielles inégalement réparties

Les fonctions présentielles regroupent les activités tournées vers la population (santé, action sociale, éducation, formation, administration publique, distribution et services de proximité). Dans la région comme au plan national, elles représentent 41 % des emplois en 2008, soit trois points de plus qu'en 1999. Premier moteur de l'emploi, la composante présentielle des activités économiques prédomine dans treize zones d'emploi sur quinze, particulièrement dans les territoires touristiques et ceux à vocation résidentielle.

Répartition des emplois par secteur d'activité en Basse-Normandie en 2008

Secteurs d'activité	Basse-Normandie		France métropolitaine
	Effectif	En %	En %
Agriculture, sylviculture et pêche	33 370	5,6	3,0
Industrie	100 410	17,0	14,3
<i>dont:</i>			
<i>Fabrication d'aliments, boissons et produits à base de tabac</i>	22 660	3,8	2,4
<i>Industrie chimique</i>	4 290	0,7	0,6
<i>Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines</i>	9 830	1,7	1,9
<i>Fabrication de matériels de transport</i>	16 550	2,8	1,5
<i>Fabrication d'autres produits industriels</i>	39 450	6,7	6,4
<i>Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution</i>	7 610	1,3	1,4
Construction	46 954	7,9	6,9
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	76 150	12,9	13,0
Services	334 800	56,6	62,8
<i>dont:</i>			
<i>Transports et entreposage</i>	23 890	4,0	5,3
<i>Hébergement et restauration</i>	21 480	3,6	3,8
<i>Information et communication</i>	6 690	1,1	2,8
<i>Activités financières et d'assurance</i>	13 360	2,3	3,4
<i>Activités immobilières</i>	6 290	1,1	1,3
<i>Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien</i>	47 460	8,0	10,4
<i>Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale</i>	185 240	31,3	30,5
<i>Autres activités de services</i>	30 390	5,1	5,3
Ensemble	591 670	100,0	100,0

Source : Insee, recensement de la population 2008, exploitation complémentaire au lieu de travail

En moyenne, les fonctions de production (fabrication, agriculture, bâtiment travaux-publics) représentent 25 % des emplois. Dans les zones d'emploi de Flers et d'Avranches, leur part atteint respectivement 34 % et 33 %. A Flers, les activités de production sont très industrielles tandis qu'à Avranches, elles sont plus agricoles. Les emplois industriels sont en effet inégalement répartis sur le territoire. Leur part dans l'emploi total est très variable, de 10 % dans la zone d'emploi de Honfleur à 27 % dans celle de Flers et près de 30 % dans celle de Nogent-le-Rotrou.

Les activités liées au tourisme viennent renforcer le caractère présentiel de l'économie bas-normande. La région possède un grand nombre de sites très fréquentés par les touristes (le cimetière américain de Colleville-sur-mer, l'Abbaye du Mont Saint-Michel, la Basilique de Lisieux, le Mémorial de Caen). Avec 5 % de l'emploi salarié total la Basse-Normandie se classe au quatrième rang des régions les plus touristiques de France métropolitaine, au même niveau que l'Aquitaine et devant la Bretagne (4,9 %). L'emploi salarié lié directement ou induit par l'activité touristique est estimé à 24 000 en moyenne annuelle et plus de 32 000 en juillet-août. Cela constitue un atout considérable pour l'économie des loisirs, de la restauration et de l'hôtellerie dont les effectifs salariés progressent plus rapidement que dans le reste de l'économie.

